Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260310-DCM2026_15-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
5 mars 2026

AFFICHÉE LE :
5 mars 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
13 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-six,
Le dix mars à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.
Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. GENTRIC Guénolé (procuration à M. GENTRIC Alexis), M. GOURLAOUEN Jean-Michel (procuration à Mme JONCOUR Martine), Mme PERENNOU Pauline (procuration à Mme KERSAUDY Maria), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.
Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alexis.

DCM2026/15 - Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2026

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.
Après délibération et suivant la proposition de la Commission des Finances réunie le 25 février 2026,
A l'unanimité,
Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,
Vu la loi de finances 2026 et notamment l'article 116 (article 1636 B sexies du Code Général des Impôts)
DECIDE d'augmenter les taux appliqués en 2025 de 2 % pour la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti ;
DECIDE d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, en appliquant la majoration spéciale de 10%

Taxes	Bases imposition notifiées par les services fiscaux	Taux applicables en 2026	Produit attendu
Taxe d'habitation	116.800 €	15,74	18.384 €
Taxe foncière bâti	1.365.911 €	35,56	485.718 €
Taxe foncière non bâti	66.774 €	49,12	32.799 €
		Total produit	**536.902 €**

CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yves LE GUELLEC

MAIRIE de LANDUDEC 29710 LANDUDEC